



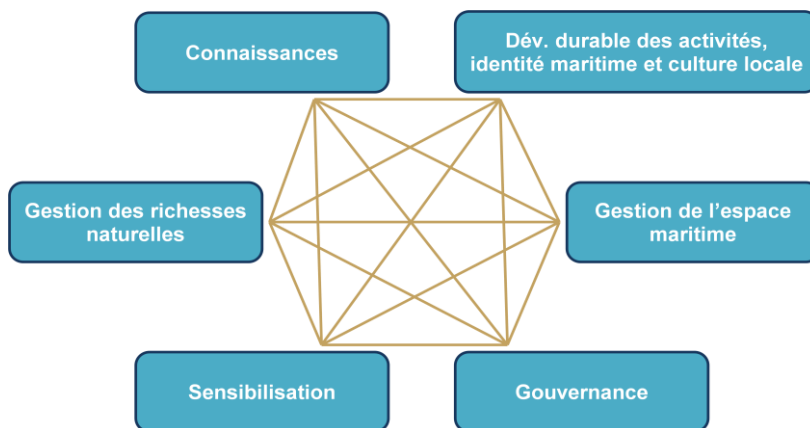
Plan de gestion du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon

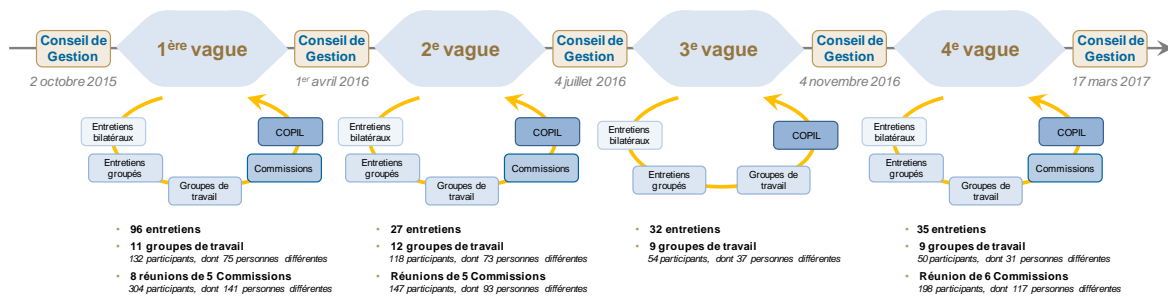
Note de présentation

Le Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon a été créé par le décret n°2014-588 du 5 juin 2014. C'est le sixième Parc naturel marin créée en France et le seul à concerner une lagune semi fermée. Il couvre 435 km².

La gouvernance du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon est assurée par un conseil de gestion composé de 56 membres, correspondant à une large représentation des acteurs du territoire. Le conseil doit élaborer son plan de gestion dans un délai de trois ans à compter de sa création, en cohérence avec les sept orientations de gestion définies dans son décret de création. Le plan de gestion d'un Parc naturel marin détermine les objectifs et mesures de protection, de connaissance, de mise en valeur et de développement durable à mettre en œuvre dans le parc naturel marin à horizon de 15 ans. Il comporte également un document graphique permettant de spatialiser les vocations du territoire maritime. L'État, les collectivités territoriales et les organismes qui s'associent à la gestion du Parc naturel marin veillent à la cohérence de leurs actions et des moyens qu'ils y consacrent avec le plan de gestion.

Pour élaborer son plan de gestion, le conseil de gestion du Parc naturel marin a organisé sa concertation autour de 6 commissions thématiques ouvertes à tous et présidées par un membre du conseil de gestion. Ces travaux associant de nombreux entretiens et groupes de travail ont été coordonnés par un comité de pilotage associant le bureau du parc marin et l'ensemble des présidents de commission:





Au total, plus de 350 personnes ont ainsi contribué à la définition des éléments constitutifs du plan de gestion.

Les ambitions de ce plan de gestion reposent sur la qualité de l'environnement marin et sur la pérennité des activités humaines, dans un objectif concerté de développement durable. Cette vision globale de la gestion de l'espace marin servira de cadre à l'ensemble des actions quotidiennes du Parc pour la période 2017-2032, ce qui correspond à une échelle de temps significative à la fois pour les évolutions environnementales (évolution des écosystèmes, d'une espèce, du climat...) mais aussi celles de la société. Il s'agit donc d'un document support pour la gestion d'un territoire, élaboré au travers d'une large consultation et avec une forte participation des acteurs locaux.

L'évolution de la mise en œuvre du plan de gestion sera appréciée par le biais d'un tableau de bord caractérisant les niveaux d'exigence et indicateurs associés à chaque sous-finalité. Cette démarche d'évaluation progressive facilitera la prise de décisions du conseil de gestion sur les actions prioritaires à mener et permettra l'évaluation des progrès réalisés dans les multiples domaines de ce plan de gestion.

Après la présentation d'éléments de contexte et de méthodologie, une première partie présente le Bassin d'Arcachon et son ouvert comme un Bien commun exceptionnel et partagé en détaillant un état des lieux et les objectifs à long terme relatifs aux patrimoines et ressources naturelles, l'espace maritime en lien avec l'hydrodynamisme particulier du site, l'identité maritime.

Une deuxième partie détaille les éléments relatifs à un développement durable du territoire. La troisième partie est relative à la connaissance pluridisciplinaire des milieux et enjeux marins. Une dernière partie est consacrée à la gouvernance nécessaire à la mise en œuvre de ce projet de territoire.

Ces objectifs à moyen ou long terme, appelés finalités sont généralement décomposés en plusieurs sous-finalités, associées à un niveau d'exigence et des pistes d'indicateurs, qui caractérisent plus précisément l'objectif à atteindre et la manière de qualifier la situation actuelle et la situation à atteindre. Puis, pour établir un lien avec les propositions exprimées lors de la concertation avec les acteurs, une liste de principes d'actions est présentée.

L'ensemble des finalités, des sous finalités et des niveaux d'exigence associés du plan de gestion sont compilés dans un document de synthèse, disponible sur le site de la consultation publique, pour permettre une compréhension globale des ambitions choisies pour le Parc naturel marin à l'échelle des quinze prochaines années. Sa présentation reprend le formalisme du document Plan de gestion pour faciliter le renvoi vers un chapitre, partie ou paragraphe particulier du document complet.

Ce plan de gestion a été voté à l'unanimité avec une abstention par le conseil de gestion lors de sa réunion du 19 mai 2017.

Il est soumis à la consultation publique avant son examen pour approbation par le conseil d'administration de l'Agence française pour la biodiversité, à l'automne 2017.